

CIAS

Délégués :

En exercice :	23
Présents :	16
Pouvoirs :	4
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Ont voté pour :	20
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

\*\*\*\*

Conseil d'administration du 23 juillet 2020

\*\*\*\*

**DELIBERATION N°CA/20-08**  
**- Administration Générale-**  
**Commission de délégation de service public**  
**Élection des membres**

Les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués le 17 juillet 2020, se sont réunis lors de la séance du Conseil du Centre Intercommunal d'Action Sociale, au 12, rue de la Mare à Jouy à Douains, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 23 juillet 2020 à 17h00.

**Etaient présents** : Frédéric DUCHÉ, Pieternella COLOMBE, Catherine DELALANDE, Annick DELOUZE, Yves ETIENNE, Evelyne HORNAERT, Chantal LE GALL, Jocelyne RIDARD, Martine VANTREESE, Jessie ABLIN, Stéphanie BARDIN, Philippe CLERY-MELIN, Sylvie GOULAY, Jan-Cédric HANSEN, Béatrice MOREAU, Chantal SIMONETTI

**Absents** : Geneviève CAROF

**Absents excusés** : Guy BURETTE, Gilles ROYER

**Pouvoirs** : Aliette BRULÉ a donné pouvoir à Catherine DELALANDE, Nicole LELARGE a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ, Céline MIREAUX a donné pouvoir à Annick DELOUZE, Pascal LEHONGRE a donné pouvoir à Pieternella COLOMBE.

## **Le Conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de Seine Normandie Agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2 et D.1411-3 à D.1411-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 101 ;

Vu la délibération n°CC/17-269 du Conseil communautaire du 28 septembre 2017, portant création du centre intercommunal d'action sociale de SNA ;

Vu la délibération n°CA/20-06 du Conseil d'administration du 23 juillet 2020, fixant les modalités de dépôt des listes ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le Président ou son représentant, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants ;

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1 :** De fixer comme suit, après réalisation des opérations de vote, la composition de la commission de délégation de service public du CIAS :

<b>Titulaires</b>		<b>Suppléants</b>	
1	Piaternella COLOMBE	1	Chantal LE GALL
2	Annick DELOUZE	2	Geneviève CAROF
3	Yves ETIENNE	3	Céline MIRAUX
4	Jocelyne RIDARD	4	Chantal SIMONETTI
5	Nicole LELARGE	5	Aliette BRULÉ

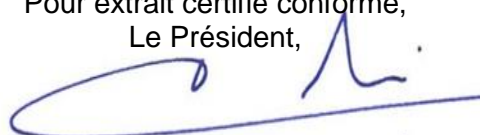
**Article 2 :** Dit que les règles de fonctionnement de la commission de délégation de service public seront définies au travers d'un règlement intérieur qui sera approuvé par les membres de la commission en son sein. Ce règlement fixera notamment les règles applicables en matière d'organisation des commissions de délégation de service public à distance.

**Article 3 :** En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**Article 4 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

**Article 5 :** Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

Frédéric DUCHÉ  
contact@sna27.fr www.sna27.fr